



Les oiseaux menacés en Bretagne

Yann FÉVRIER, Guillaume GÉLINAUD & Pierre YÉSOU

L'évolution des populations d'oiseaux nichant en Bretagne est bien connue. Nombre d'entre elles régressent au point que plus du tiers sont menacées. La région a une responsabilité importante dans la conservation de nombreuses espèces, nicheuses et migratrices. La dégradation des habitats est la première menace pesant sur les oiseaux, particulièrement sur le littoral, les landes et les zones humides. Mais partout, l'urbanisation, le morcellement des paysages, l'intensification agricole et le développement des loisirs de nature entraînent le déclin d'espèces parmi les plus communes.



Yann Février

Bécasseau variable hivernant, classé « quasi menacé » (NT) et à responsabilité très élevée pour la Bretagne : effectifs hivernaux représentant plus du quart de la population nationale mais en baisse de 20 % sur 10 ans.

Les oiseaux comptent parmi les espèces les mieux connues en Bretagne. Pour les nicheurs, répartition et statuts sont bien identifiés grâce aux trois atlas régionaux couvrant les périodes 1970-1975,

1980-1985 et 2004-2008 (GOB, 2012). Le suivi des populations se fait même à rythme bien plus rapproché pour certaines espèces comme les hérons coloniaux, les oiseaux marins, les limicoles, le faucon

pèlerin, le grand corbeau et certains passe-reaux patrimoniaux. Les effectifs et statuts des oiseaux non nicheurs, qui migrent par la Bretagne ou y passent l'hiver, sont généralement moins bien connus, même si les revues ornithologiques – *Ar Vran* à l'échelle de la région et *Le Fou* pour les Côtes-d'Armor – contiennent nombre d'informations, et si les oiseaux d'eau hivernants sont recensés chaque année à la mi-janvier. Par ailleurs, pour relativiser le statut des différentes espèces bretonnes, il est possible de le comparer aux travaux réalisés dans les régions voisines ou à des échelles plus larges : par exemple, *Atlas et Liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire* (2014), *Listes rouges nationales des oiseaux nicheurs, hivernants et de passage* (2011), *Nouvel inventaire des oiseaux de France* (2008), ou les informations disponibles sur les sites du Muséum national d'histoire naturelle, de *BirdLife International* (statut des espèces) ou de *Wetlands international* (effectifs d'oiseaux d'eau).

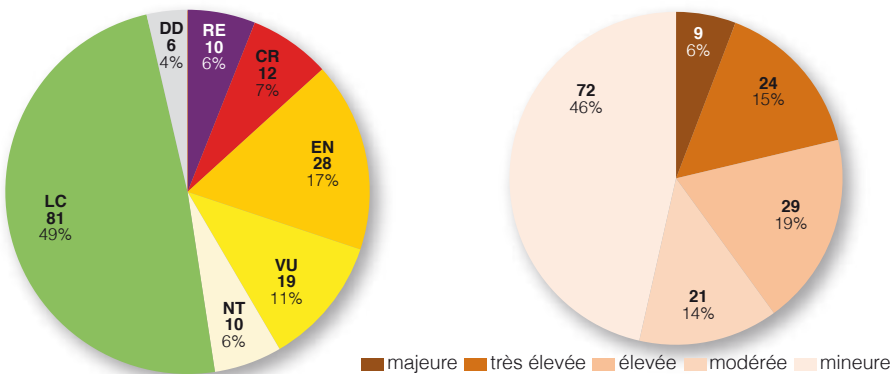
Listes régionales « oiseaux » : réalisation et bilan

Cet important corpus d'informations a favorisé la préparation des listes régionales pour les oiseaux. Le GIP Bretagne Environnement a réalisé l'analyse préalable de ces documents. Les premiers résultats ont été discutés, validés ou retravaillés

avec l'assistance de neuf ornithologues, membres des organismes partenaires du projet (Groupe ornithologique breton, devenu Bretagne Vivante Ornithologie ; Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor ; Office national de la chasse et de la faune sauvage ; Ligue pour la protection des oiseaux). À l'occasion des Rencontres ornithologiques régionales en 2014, les ornithologues amateurs ont été invités à commenter les listes ainsi consolidées, qui ont également été soumises à l'expertise de la Fédération régionale des chasseurs. Finalement, elles ont été validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Sur 202 espèces ayant niché en Bretagne, 166 ont été évaluées pour la Liste rouge : les autres espèces ont été introduites dans la région à une période récente (15), ou leur nidification n'y est que marginale. Sur les 166 espèces évaluées, 38 % sont menacées [1], et le statut de conservation est inconnu pour seulement 4 % d'entre elles. À noter que 10 espèces ont cessé de nicher en Bretagne depuis le milieu du XX^e siècle. La responsabilité régionale, qui n'a pas été évaluée pour ces dernières espèces ni pour une autre dont l'abondance relative n'a pas pu être estimée, a été calculée pour 155 espèces : pour 21 % d'entre elles, la Bretagne a une responsabilité biologique majeure ou très élevée [2].

Sur 403 espèces de passage ou hivernantes, seulement 142 ont été évaluées : en effet, l'apparition de nombreuses espèces (228) revêt un caractère marginal en



[1] À gauche, Liste rouge régionale pour 166 espèces d'oiseaux nicheurs évaluées en Bretagne. Part et nombre d'espèces classées selon le risque d'extinction dans 10 ans en Bretagne
[2] À droite, responsabilité biologique régionale pour 155 espèces d'oiseaux nicheurs évaluées en Bretagne.

Bretagne, et trois espèces migratrices sont issues de populations introduites ailleurs en Europe. Près de 10 % sont jugées menacées [3]. Il faut cependant souligner que 96 de ces 142 espèces (68 %) sont classées « données insuffisantes » (DD) : bien que des informations existent, elles sont trop éparses, ou insuffisamment synthétisées et analysées dans la littérature ornithologique disponible, et ne peuvent donc pas alimenter le processus d'évaluation du risque d'extinction. La responsabilité régionale, quant à elle, a pu être évaluée pour seulement 79 espèces : dans de très nombreux cas en effet, il n'est pas possible de définir quelle proportion de la population globale passe ou hiverne en Bretagne. Notre région a une responsabilité majeure ou très élevée pour 23 de ces espèces [4].

Les oiseaux nicheurs

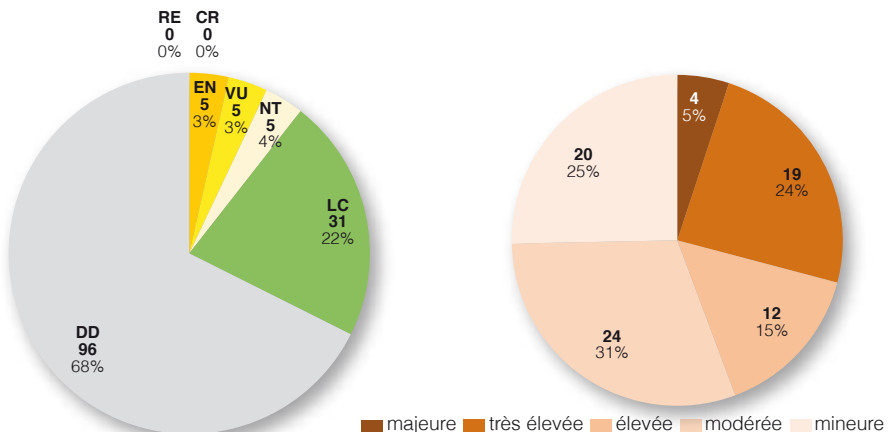
Le niveau de connaissance des oiseaux nicheurs est tout à fait satisfaisant puisque seulement six espèces n'ont pu être évaluées faute de données suffisantes. Il s'agit de deux rapaces nocturnes (chouette hulotte et effraie des clochers), de trois espèces faisant l'objet de lâchers cynégétiques (faisan, perdrix grise et rouge), et du pigeon biset dont le statut demeure incertain avec le retour à la vie sauvage de nombreux individus d'origine domestique.

Dix espèces ont disparu de la région en tant que nicheuses au cours du XX^e siècle ou plus récemment. Certaines n'ont sans doute jamais été très abondantes dans la région, comme le butor étoilé, l'alouette calandrelle ou la pie-grièche à tête rousse. En revanche, le torcol fourmilier, le cochevis huppé, le cincle plongeur et le pouillot de Bonelli ont été bien implantés en Bretagne par le passé, mais n'ont pas fourni d'indice de nidification depuis au moins 10 ans. De même, 55 à 70 couples de bécassine des marais nichaient au début des années 1970 dans le nord-ouest de la région, dans des tourbières des hauteurs et des marais littoraux du Léon, mais les effectifs ont rapidement diminué et les derniers cas de nidifications ont été signalés à la fin des années 1990.

Le statut de 36 espèces n'a pas été évalué, les critères n'étant pas applicables. Outre le cas des espèces introduites, il s'agit d'espèces pour lesquelles la Bretagne est en marge de l'aire de nidification et qui y nichent en très faible effectif, comme l'œdicnème criard, ou très occasionnellement (bécasseau variable et chevalier guignette par exemple).

Les espèces nicheuses de la Liste rouge bretonne

Au total 59 espèces sont classées comme menacées : 12 en danger critique



[3] À gauche, Liste rouge régionale pour 142 espèces d'oiseaux migrateurs évaluées en Bretagne. Part et nombre d'espèces classées selon le risque d'extinction dans 10 ans en Bretagne.

[4] À droite, responsabilité biologique régionale pour 79 espèces d'oiseaux migrateurs évaluées en Bretagne.

Le puffin des Baléares, exemple de résultats contrastés selon les échelles d'appréciation

Le puffin des Baléares ne niche que dans les îles dont il porte le nom. Sa population ne dépasse guère 25 000 individus selon les dernières estimations. Du fait d'une mortalité trop élevée, due avant tout aux captures accidentelles dans des engins de pêche, l'espèce risque de disparaître en quelques décennies. L'UICN a donc classé cet oiseau marin comme espèce en danger critique d'extinction sur la Liste rouge mondiale. Une part importante de la population migre vers les côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche, où les effectifs sont globalement stables ou en augmentation : en l'absence d'évolution négative constatée en France, l'espèce est classée vulnérable sur la Liste rouge nationale. En Bretagne, elle est manifestement plus abondante depuis 15-20 ans, avec régulièrement des milliers d'oiseaux dans nos eaux : ceci conduit mathématiquement à son classement en préoccupation mineure dans la Liste rouge régionale. Cette situation est paradoxale : une espèce qui risque fortement de disparaître du globe ne devrait donc pas nous préoccuper en Bretagne ? On voit bien là la limite technique du protocole des Listes rouges régionales, et toute l'importance de les compléter par des Listes de responsabilité biologique régionales : lorsque la région accueille un fort pourcentage d'une population, sa responsabilité s'accroît, et cela d'autant plus que l'espèce est en danger au niveau global. Ainsi, la responsabilité de la Bretagne est « très élevée » pour la conservation du puffin des Baléares.



Armel Deniau

Le puffin des Baléares, avec plus de 50 % de la population nationale sur les côtes bretonnes en migration, est classé à responsabilité très élevée pour la Bretagne.

d'extinction, 28 en danger et 19 vulnérables. Les espèces en danger critique sont des oiseaux d'eau (canard chipeau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, fuligule milouin, fuligule morillon), des oiseaux marins ou littoraux (eider à duvet, sterne de Dougall et macareux moine), auxquels s'ajoutent un rapace lié aux landes (busard

cendré), un nicheur des dunes (guépier d'Europe), ainsi que le pic cendré associé aux futaies de feuillus et le tarier des prés qui fréquente les prairies alluviales et les landes tourbeuses.

Les zones humides et les milieux aquatiques dans toute leur diversité, des prés-salés et lagunes littorales aux tourbières, prairies



Yann Février

Chevalier gambette hivernant, classé « peu concerné » (LC) et à responsabilité très élevée pour la Bretagne (effectifs hivernants représentant 50 % de la population nationale) ; nicheur classé « en danger » (EN) car moins de 250 couples.

humides, lacs et étangs, accueillent 21 espèces menacées : canards, échassiers (héron garde-bœufs), limicoles (échasse blanche, avocette élégante, vanneau huppé), mais aussi plusieurs passereaux tels que la bergeronnette flavéole, la gorgebleue à miroir, la locustelle lusciniôïde ou le bruant des roseaux.

Les habitats littoraux, îlots, falaises, dunes, abritent la deuxième concentration d'espèces menacées. On y trouve 11 oiseaux marins, recherchant la sécurité d'un îlot ou d'une falaise le temps de la nidification : fulmar boréal, goéland argenté, grand cormoran, guillemot de Troïl, macareux moine, mouette tridactyle, océanite tempête, pingouin torda, puffin des Anglais, sternes de Dougall et naine. Les oiseaux littoraux regroupent aussi des limicoles qui vivent à l'interface terre-mer : huîtrier pie, grand gravelot et gravelot à collier interrompu. S'y ajoute un passereau, le traquet motteux lié aux dunes et pelouses littorales.

Relativement peu d'espèces menacées sont strictement liées aux zones agricoles ou au bocage, cinq au total (bruant proyer, chevêche d'Athéna, moineau friquet, pie-grièche écorcheur et tarier des prés), mais huit si on inclut les landes qui ont fait partie du mode d'organisation des paysages agricoles bretons et abritent la

nidification des busards cendré et Saint-Martin, espèces à grand domaine vital, chassant souvent dans les cultures. Le courlis cendré occupe, lui, plutôt les landes humides et prairies tourbeuses.

La Bretagne est une région relativement peu boisée. Deux espèces menacées, bouvreuil pivoine et pouillot fitis, fréquentent plutôt les jeunes stades forestiers, alors que d'autres sont plutôt liées aux vieilles futaies, comme l'autour des palombes, le pic cendré, le grimpereau des bois ou le grosbec casse-noyaux.

Le milieu rupestre est rare en Bretagne, où il est naturellement localisé à certains secteurs littoraux, et à des fronts de taille de carrières. Le crabe à bec rouge demeure strictement inféodé aux falaises littorales dans la mesure où existent à proximité ses habitats d'alimentation spécialisés, tandis que le faucon pèlerin et le grand corbeau ont colonisé avec succès des carrières dans l'intérieur de la région.

Notons également que plusieurs espèces en augmentation sont des acquisitions récentes de l'avifaune bretonne, dont les effectifs demeurent faibles ou localisés. Les fuligules milouin et morillon, l'avocette élégante, la rousserolle verderolle ou le bec-croisé des sapins se sont implantés depuis les années 1970. La nidification du

Les contradictions du courlis cendré

Le courlis cendré est présent toute l'année en Bretagne, mais il ne fréquente pas les mêmes habitats en fonction de son cycle annuel de vie. Il niche dans l'intérieur de la région, de préférence dans des landes fauchées, mésophiles ou humides, ou dans des prairies tourbeuses. Le reste de l'année, on le rencontre sur le littoral où les principales concentrations sont localisées dans les baies et estuaires. La population nicheuse bretonne est considérée comme en danger, et la région a une responsabilité biologique très élevée en abritant 29 à 37 couples (chiffres du dernier dénombrement, en 2008). Cette population a subi une très forte régression au cours des dernières décennies : elle était estimée à 300 couples en 1975 puis 150 en 1985. L'aire de répartition s'est également contractée, l'espèce subsistant essentiellement dans les monts d'Arrée, exception faite de trois couples dans les Côtes-d'Armor. Concernant les courlis cendrés migrateurs et hivernants, la région a également une responsabilité très élevée, mais leur statut sur la Liste rouge est « préoccupation mineure ». En effet, les recensements réalisés dans toute la région situent la population hivernante au-dessus de 10 000 individus au mois de janvier, en nette augmentation : il s'agit d'oiseaux venant du nord et de l'est de l'Europe, et la Bretagne accueille une part importante de ces populations.

Cet exemple montre que des facteurs différents peuvent agir sur les populations d'oiseaux, conduisant à des tendances contrastées. Le déclin des populations reproductrices de Bretagne est sans doute lié à la disparition ou la dégradation de ses habitats. Comme ailleurs dans le sud-ouest de l'Europe, deux hypothèses non exclusives sont évoquées pour expliquer l'augmentation des effectifs en hiver : augmentation des populations reproductrices du nord-est de l'Europe ou changement de la répartition en hiver en lien avec les changements climatiques.

faucon pèlerin a été constatée à nouveau en 1997 après une éclipse de plus de 30 ans. Le héron garde-bœufs, espèce méridionale, a niché pour la première fois en 2005 dans le Morbihan, en 2007 en Ille-et-Vilaine et en 2008 dans le Finistère.

La responsabilité biologique régionale pour les oiseaux nicheurs

La Bretagne a une responsabilité majeure pour 9 espèces. Elle accueille la majeure partie des populations françaises de 6 oiseaux marins : puffin des Anglais, océanite tempête, les trois alcidés, et la sterne de Dougall. En France, l'eider à duvet niche essentiellement sur les îlots marins de Bretagne. Les cordons de galets, de la baie d'Audierne au Trégor-Goëlo, abritent environ la moitié de la population française de grand gravelot, tandis que la locustelle lusciniôïde est inféodée aux roselières des marais littoraux du sud de la région.

La région a une responsabilité très élevée pour 24 espèces. On trouve là encore une prédominance d'espèces liées au littoral (13 dont 9 oiseaux marins) et aux zones humides et milieux aquatiques (6 espèces).

Le busard cendré, le courlis cendré et la fauvette pitchou sont inféodés aux landes, ce milieu pouvant aussi accueillir le busard des roseaux.

La responsabilité de la Bretagne apparaît modeste pour les oiseaux continentaux, qu'ils soient inféodés aux milieux ouverts ou aux espaces forestiers, ce qui peut s'expliquer par la grande étendue de leurs aires de répartition dans le Paléarctique ou par la relativement faible présence de leurs habitats dans la région. Le pic cendré, espèce des futaies de feuillus de l'est de la Bretagne, est en forte régression ici et l'actuelle « très forte responsabilité régionale » pour cette espèce pourrait rapidement devenir « majeure » si la tendance se poursuit. Le tarier des prés niche dans les vastes prairies inondables de Haute Bretagne et quelques landes tourbeuses des monts d'Arrée, mais son statut actuel y semble critique.

Les espèces migratrices et hivernantes

L'abondance des oiseaux nicheurs peut être mesurée suivant des protocoles reconnus (nombre de couples nicheurs ou de mâle chanteurs, indices semi-quantitatifs,

etc.), mais il est relativement plus difficile d'évaluer les effectifs sur le reste de leur cycle biologique, à savoir la période de non-reproduction, également appelée période inter-nuptiale et souvent évoquée, par simplification, comme l'addition de la migration et de l'hivernage. Sans entrer dans les détails des définitions du cycle biologique, résumons que les populations considérées ici sont celles qui fréquentent le territoire régional en dehors des sites de reproduction, qu'il s'agisse de haltes courtes ou longues lors de la migration, de migrations diffuses, d'hivernage, d'estivage... Sont donc rassemblées ici toutes les espèces transitant régulièrement par la Bretagne (les espèces strictement sédentaires ne sont évaluées qu'au travers de leur seul statut en période de reproduction).

La Liste rouge des espèces migratrices et hivernantes

Un élément majeur de discussion de cette Liste rouge des espèces migratrices et hivernantes est la prédominance des statuts « DD ». Sur les 142 espèces listées, le risque d'extinction n'a pu être évalué que pour 46, les données étant insuffisantes

pour les autres. Cela explique sans doute, mais pas totalement, le faible nombre d'espèces listées aux premières catégories de priorité : aucune espèce n'est jugée en danger critique d'extinction en période inter-nuptiale (à noter que beaucoup d'espèces non nicheuses présentes en très faibles effectifs ont été considérées marginales et donc classées « NA » – critères non applicables – et non pas en danger critique), seules 5 espèces sont classées en danger, 5 sont jugées vulnérables et 5 quasi menacées. Ces 15 espèces sont toutes des « oiseaux d'eau » au sens large du terme, sachant qu'elles comprennent un passereau fréquentant les zones humides (phragmite aquatique) et que plusieurs sont maritimes (plongeon imbrin, grèbe esclavon). Parmi ces 15 espèces, on distingue deux principaux cas de figure : des espèces localisées et présentes en faibles effectifs en Bretagne (grande aigrette, spatule blanche, plongeon imbrin, phragmite aquatique, grèbe esclavon) et des espèces hivernantes ou migratrices en très fort déclin (garrot à œil d'or, grand gravelot, canard pilet, fuligules milouin et milouinan).

Parmi les 31 espèces listées en « LC » (préoccupation mineure), nous retrouvons encore essentiellement des oiseaux



Yann Février

Conflit entre activités humaines et espaces de vie pour l'avifaune ; ici activités de loisirs versus zones d'alimentation de bernaches cravantes.



Grande aigrette hivernante, classée « en danger » (EN) (moins de 250 individus) et à responsabilité élevée pour la Bretagne.

d'eau, groupe d'espèces les mieux suivies en termes d'effectifs et de tendances : limicoles, anatidés, mais aussi laridés. Le statut particulier d'un oiseau marin, le puffin des Baléares, est discuté par ailleurs (voir encart). Enfin, cinq passereaux sont jugés non menacés dans l'état actuel des connaissances : le corbeau freux, espèce peu commune, le choucas des tours, en fort accroissement, l'étourneau sansonnet, abondant en hiver, la mésange bleue et le pipit spioncelle, qui eux non plus ne sont pas rares.

La responsabilité régionale pour les oiseaux migrateurs

Si la Liste rouge régionale met en évidence un risque de disparition pour seulement une poignée d'espèces, la responsabilité régionale est en revanche importante pour un bien plus grand nombre. La Bretagne a une responsabilité majeure pour 4 espèces : fuligule milouinan, spatule blanche, plongeon imbrin et grèbe esclavon, tous les quatre déjà identifiés par la Liste rouge. La région concentre en effet des populations migratrices ou hivernantes parmi les plus importantes du pays, et souvent

d'intérêt international pour ces espèces aux populations européennes faibles. La Bretagne a une responsabilité très élevée pour 19 espèces, à savoir de nombreux limicoles et anatidés hivernants, le puffin des Baléares, le grand cormoran et le grèbe à cou noir. La responsabilité élevée concerne 12 espèces, à nouveau des limicoles et anatidés, la grande aigrette, le phragmite aquatique et la mouette rieuse. Quelques migrateurs stricts sont ici bien identifiés tels que le phragmite aquatique et le courlis corlieu.

Un tiers des espèces classées « DD » (données insuffisantes) en Liste rouge ont en revanche fait l'objet d'une classification pour la responsabilité régionale. Ces classifications, fondées sur des jeux de données qui gagneraient à être étoffés et un relativement faible niveau de responsabilité régionale, tranchent parfois avec le ressenti de terrain. Par exemple, la responsabilité mineure pour les sternes pierregarin et caugek est peut-être sous-évaluée, l'importance des flux migratoires restant mal quantifiée. Une interrogation de même type est légitime pour l'alouette des champs, les grives litorne et mauvis (responsabilité mineure), le tarier des prés, le pinson du Nord ou le tarin des aulnes (responsabilité modérée).

Principale limite à l'évaluation de l'avifaune : un niveau de connaissance hétérogène

Le niveau de connaissance sur les oiseaux nicheurs peut être considéré assez bon en Bretagne, suite à trois enquêtes atlas et grâce à la collecte permanente d'informations depuis les années 1960. Pour certains groupes, on dispose même d'informations précises sur l'abondance et l'évolution des populations, par exemple pour les oiseaux marins (avec notamment la mise en place d'un observatoire régional), les limicoles ou les ardéidés. Il convient néanmoins de nuancer ce diagnostic en ce qui concerne les oiseaux communs, pour lesquels la dynamique est évaluée à la seule mesure des changements de l'étendue des aires de répartition, ce qui demeure imprécis et ne permet de détecter que des tendances marquées.

Inversement, l'analyse effectuée pour réaliser ces listes régionales met en évidence, pour de nombreuses espèces, le manque de connaissance en dehors de la période de reproduction. Effectifs régionaux et tendances restent peu connus, hormis pour les oiseaux d'eau inféodés aux vasières littorales, aux rivages peu profonds et aux milieux aquatiques qui font l'objet d'un recensement annuel (Wetlands International) ou de suivis réguliers sur de nombreux sites régionaux (réserves naturelles notamment). De nombreux autres milieux sont peu ou pas suivis en période inter-nuptiale : milieux agricoles, milieux insulaires, boisements... sans oublier évidemment le milieu marin hors de vue de la côte, qui reste le plus méconnu à tous les niveaux (espèces présentes, effectifs, cycle de présence, modalités d'utilisation des sites par les oiseaux) malgré le développement récent de suivis en mer et l'importance cruciale des habitats marins pour nombre d'espèces rencontrées en Bretagne. Sans surprise, le groupe le moins connu demeure celui des passereaux. Ce parent pauvre de l'ornithologie de terrain se caractérise par les très faibles moyens mis en œuvre pour l'acquisition de connaissances, et par le peu de leviers d'action pour en favoriser la conservation. Si l'on excepte les quelques espèces inféodées aux zones humides faisant déjà l'objet de mesures de protection et de gestion (telles le phragmite aquatique ou quelques autres passereaux paludicoles), on ne dispose pas en Bretagne de suivis ni de mesures

efficaces de protection des passereaux non nicheurs, ceci malgré leurs effectifs parfois très élevés.

La nécessaire amélioration des connaissances sur l'avifaune bretonne : vers un observatoire des oiseaux de Bretagne ?

Quels que soient les groupes d'organismes étudiés et les aires géographiques prises en compte, il y a toujours une part d'espèces rares dans les peuplements. En outre, abondance et répartition des espèces changent en permanence. Cela implique une nécessaire actualisation périodique des connaissances et du statut des espèces : la mise à jour et l'amélioration des connaissances sont un préalable indispensable à une actualisation des listes, tout en permettant la prise en considération d'espèces actuellement non évaluées faute d'éléments pertinents sur l'évolution de leurs effectifs.

L'élaboration de la Liste rouge et de la responsabilité régionale a été facilitée par l'importance du travail de terrain réalisé pour l'atlas des oiseaux nicheurs de 2004 à 2008. Plus récemment, un outil participatif de collecte de données a été mis en place, le portail faune-bretagne.org. Dès la première année, il a permis la collecte de près de 500 000 données sur l'avifaune (Mauvieux & Pfaff, 2016). Il convient maintenant d'élaborer des méthodes d'analyse de ces données pour un « inventaire permanent » de l'avifaune bretonne.

Le portail faune-bretagne.org permet de collecter et partager avec les observateurs un grand nombre de données opportunistes, c'est-à-dire obtenues sans protocole : de ce fait, et quels que soient leur nombre et leur qualité, elles ne pourront pas répondre à toutes les attentes et toutes les questions. Des études et enquêtes complémentaires sont nécessaires, mettant en œuvre des protocoles adaptés, soit pour préciser le statut des espèces menacées, soit pour estimer les changements d'abondance des espèces les plus communes. La mise en place de suivis permettant d'obtenir au moins des tendances ou des estimations d'abondance, surtout pour les oiseaux communs, apparaît indispensable pour développer des indicateurs de la qualité de l'environnement des populations humaines.

L'espace agricole, désert de données ?

À l'heure actuelle, 62 % du territoire breton est dédié à l'agriculture, soit près de 17 000 km² (GIP Bretagne Environnement, 2015). Ces espaces, si communs et si présents autour de nous, sont pourtant parmi les moins bien connus des ornithologues. Le littoral, les marais, les landes, les dunes, les zones humides ont focalisé depuis longtemps et à juste titre les efforts de connaissance et de protection. Mais peu de suivis concernent les milieux agricoles, en dehors de quelques opérations très localisées (par exemple programme Ecophyto) ou des suivis propres à quelques espèces. Pourtant, les transformations agricoles majeures des dernières décennies sont sans doute pour beaucoup dans l'évolution des populations d'oiseaux communs, et de la biodiversité de manière générale. L'intensification en premier lieu, avec ses débordements aujourd'hui reconnus sur l'utilisation des pesticides, le drainage des sols mais aussi la forte transformation du paysage avec l'arasement des haies et talus, la suppression des bordures enherbées, l'homogénéisation des cultures et des cycles. De nombreuses espèces de la Liste rouge sont directement dépendantes des milieux agricoles et ont connu un très fort déclin qui continue aujourd'hui : bouvreuil pivoine, chevêche d'Athéna, bruant proyer, bruant jaune. Le bilan national est identique, et la récente révision de la Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs est encore plus alarmante : 35 passereaux y sont désormais inscrits, contre 20 en 2008 (UICN, 2016). Qu'en est-il en Bretagne de la situation du tarier pâtre, de l'abondance de l'alouette des champs, du déclin du bruant jaune... ?



Armel Deniau

En forte régression et avec moins de 50 couples nicheurs, le tarier des prés est classé « en danger critique » (CR) et à responsabilité très élevée pour la Bretagne.



Yann Février

L'agriculture intensive de type openfield est peu favorable à l'avifaune.

Le cas particulier du milieu marin

Où placer la barrière géographique régionale ? Ce pourrait être l'une des premières questions à se poser en termes de politique de protection et de gestion de l'avifaune. En effet, le milieu marin forme pour les oiseaux un vaste complexe biologique en interdépendance avec des habitats terrestres. La plupart des espèces listées ici exploitent le milieu marin à un moment de leur cycle biologique, soit en transitant simplement au-dessus des mers (y compris de nombreux passereaux en migration), soit en s'y reposant, soit en l'exploitant une grande partie de l'année. La Bretagne est connue et reconnue pour son littoral et son caractère maritime. Son avifaune est d'ailleurs souvent symbolisée par des oiseaux marins nicheurs (macareux moine, fou de Bassan, sterne de Dougall, pingouin torda...) ou hivernants (bernache cravant, grèbes et plongeurs, sternes...). Pourtant, tout ou presque reste à découvrir sur la vie marine de la plupart de ces espèces. Les suivis se sont longtemps cantonnés à la portion de falaise où elles nichent, sans vraiment prendre en compte leurs zones d'alimentation, d'émancipation, de transit, de migration en mer, avant tout faute de moyens d'investigation en mer. Ces dernières années, des projets d'énergies marines renouvelables ont permis d'initier des acquisitions de connaissance, remettant parfois en cause des idées reçues ou des tailles de populations éventuellement sous-estimées. Espérons que de telles prospections se poursuivront, et que les mises à jour des listes régionales pourront rapidement s'appuyer plus largement sur des nouvelles connaissances acquises en milieu marin. En effet, ce sont des centaines de milliers d'oiseaux qui transitent et stationnent à proximité des côtes, avec dans bien des cas une responsabilité de la région Bretagne probablement bien supérieure à celle définie au titre des espèces nicheuses, du fait d'une position géographique stratégique de la région sur les axes de migration. Le couloir migratoire de la Manche, les eaux peu profondes des golfes et baies, les plateaux, récifs et bancs de sables éloignés des côtes, les estuaires sont autant d'habitats qui mériteraient une attention à la mesure de leur intérêt biologique.



Armel Deniau

Macareux moine nicheur, « en danger critique » (CR), et pingouin torda nicheur, « en danger » (EN), sont tous deux à responsabilité majeure pour la Bretagne.

Concernant le groupe des passereaux, le statut en migration, l'utilisation des milieux agricoles en hiver et en migration, les variations d'abondance hivernale, le rôle de refuge climatique joué par la Bretagne sont autant de sujets pour lesquels de grandes orientations régionales et des indicateurs seraient également à mettre en place.

Ainsi, devrait se structurer prochainement un observatoire régional de l'avifaune, pour mieux répondre aux enjeux de connaissance, de structuration, d'analyse et de valorisation de l'information ornithologique. Ce projet vise avant tout à rassembler les acteurs et organismes producteurs de données, les scientifiques et les organismes publics afin de travailler de manière collaborative et s'engager dans une démarche d'analyses régionales : un observatoire pour satisfaire la curiosité des naturalistes, informer les publics, répondre aux besoins en matière de connaissance pour contribuer à une meilleure protection de l'avifaune.

Perspectives pour améliorer le statut de conservation de l'avifaune bretonne

Liste rouge et responsabilité biologique régionale sont des outils d'évaluation et

d'aide à la décision, mais comment les utiliser ? Le nombre d'espèces dans les catégories menacées de la Liste rouge ne renseigne pas en soi, car il est normal qu'il y ait des espèces rares ou en déclin dans un peuplement régional. Mais les changements dans le temps de la proportion d'espèces menacées pourront fournir un diagnostic de l'état de conservation de l'avifaune régionale.

Il est donc très pertinent d'avoir développé en parallèle Liste rouge et Liste de responsabilité biologique régionale, pour éviter l'écueil d'utiliser la première comme outil pour identifier les priorités en matière de conservation. Certaines espèces peuvent être menacées dans la région, en limite d'aire de répartition, mais abondantes ailleurs. Par exemple, le petit gravelot est considéré en danger en Bretagne, mais la responsabilité régionale pour cette espèce est moyenne. La conservation devrait donc se concentrer prioritairement sur les espèces en danger critique (« CR ») ou en danger (« EN ») pour lesquelles la Bretagne a une responsabilité majeure ou très élevée.

Plusieurs espèces répondant aux critères précédents font déjà l'objet d'actions de conservation et nichent majoritairement ou exclusivement dans des espaces protégés, réserves naturelles ou sites bénéficiant d'arrêtés préfectoraux de protection de



Yann Février

La sylviculture mono-spécifique, ici des peupliers, produit des milieux peu favorables à l'avifaune.



Yann Février

Les collisions routières sont cause d'une mortalité conséquente sur nombre d'espèces d'oiseaux, ici un merle noir.

biotope visant la protection de colonies d'oiseaux marins, comme l'océanite tempête, les sternes de Dougall et naines, ou les alcidés. Pourtant toutes ces espèces sont en déclin, ce qui montre la limite des mesures de protection agissant uniquement sur les sites de nidification et non sur le domaine vital (ici le milieu marin).

Comme évoqué précédemment, la migration et l'hivernage sur l'espace maritime nécessitent d'être mieux étudiés et quantifiés. Les connaissances ainsi obtenues permettront d'orienter les mesures de conservation si cela s'avérait nécessaire, en particulier dans le cadre des stratégies d'implantation de sites de production d'énergie renouvelable en mer, ou de création d'aires marines protégées.

Les oiseaux des secteurs d'agriculture extensive, comme les busards, le courlis cendré ou le tarier des prés, sont à des degrés divers un défi pour la conservation. Ces espèces nichent en faible densité, certaines ont un grand domaine vital, et elles exploitent durant tout ou partie de la période de reproduction des habitats liés à des pratiques agricoles extensives.

Les outils de protection traditionnels de type réserve sont peu opérants, du moins peu adaptés à l'étendue des territoires concernés. Les mesures agro-environnementales (MAE) paraissent plus adaptées à la conservation de ces espèces, mais on manque actuellement d'évaluation globale des effets de ces MAE en Bretagne sur les populations d'oiseaux.

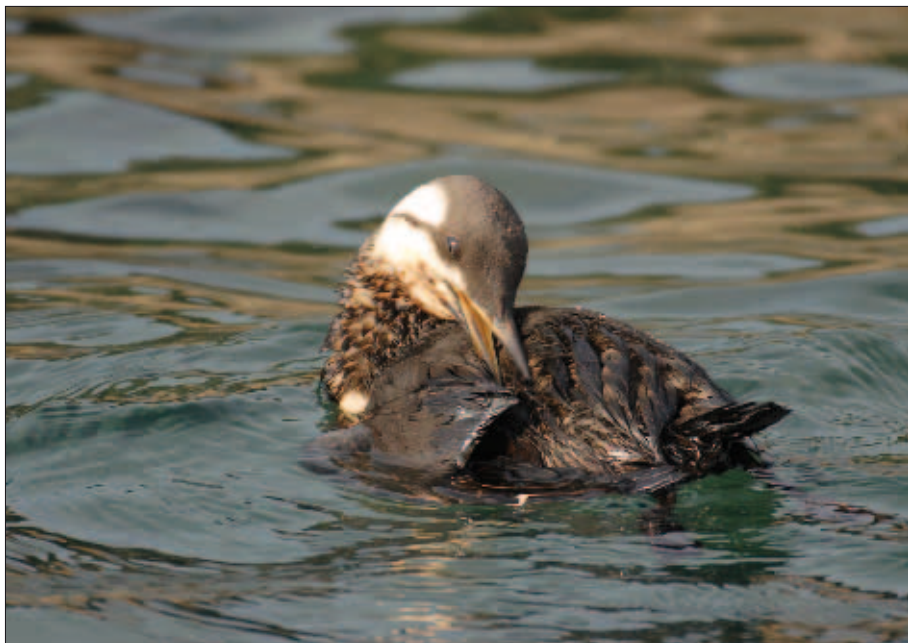
Plus généralement, l'amélioration du statut des oiseaux de Bretagne, et la prise en compte de la responsabilité de la région pour leur conservation, passent par l'amélioration de l'état des habitats de l'avifaune. Même si certains habitats sont plus fragiles ou concentrent plus d'espèces (habitats littoraux, y compris dunes et zones humides de l'estran ; landes), tous les habitats sont touchés par le morcellement qu'entraînent l'urbanisation et le développement des voies de communication, et par l'intensification de l'agriculture. Une mise en œuvre efficace du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) devrait permettre de limiter ces pressions et même, si les moyens nécessaires sont mobilisés, de restaurer la qualité d'habitats dégradés.

Par ailleurs, l'avifaune subit une pression de dérangement croissante avec le très fort développement des activités de loisirs de plein air, ou « de pleine nature ». Ainsi, les grands estrans sablo-vaseux du littoral breton peuvent accueillir de très forts effectifs d'oiseaux d'eau migrateurs grâce à l'effort consenti par les chasseurs qui y ont accepté la création de réserves de chasse sur le domaine public maritime dans les années 1970 : mais les nouveaux usages de loisirs y perturbent de plus en plus souvent l'avifaune, au point d'annihiler les acquis des restrictions cynégétiques (le cas de la baie de Goulven, où la pratique du kite-surf est difficilement compatible avec les stationnements d'oiseaux, en donne un exemple éloquent). À l'évidence, les efforts à consentir pour la conservation des oiseaux de Bretagne ne sont pas du seul ressort des aménageurs, ils nous concernent tous. ■

Bibliographie

GIP BRETAGNE ENVIRONNEMENT 2015 – *L'environnement en Bretagne, cartes et chiffres clés*, édition 2014. 192 p.

GROUPE ORNITHOLOGIQUE BRETON (coord.) 2012 – *Atlas des oiseaux nicheurs de Bretagne*. Groupe ornithologique breton, Bretagne Vivante – SEPNEB, LPO et Groupe d'études ornithologiques



Les pollutions par hydrocarbures sont une des principales menaces pour les oiseaux en mer, ici un guillemot de Troil.

des Côtes-d'Armor. Delachaux & Niestlé, Paris, 512 p.

MAUVIEUX S. & PFAFF E. 2016 – Apports de Faune-Bretagne à la connaissance de l'avifaune bretonne. *Ar Vran* 27 (1), pp. 31-43.

UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS 2016 – *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France, 32 p.

Yann FÉVRIER est chargé de mission au Groupe d'études ornithologiques des Côtes-d'Armor depuis 2008. Il coordonne et réalise de nombreux suivis et études sur l'avifaune bretonne. Il a également participé à la coordination et la rédaction de plusieurs atlas ou inventaires tels l'atlas régional des oiseaux nicheurs ou l'avifaune des Côtes-d'Armor.

Guillaume GÉLINAUD est conservateur de la réserve naturelle des marais de Séné depuis 1997, où il poursuit et coordonne suivis et études, notamment sur les oiseaux d'eau. Il participe à l'activité ornithologique régionale depuis les années 1980, au sein du Groupe ornithologique breton puis de Bretagne Vivante.

Pierre YÉSOU, ornithologue, était membre du CSRPN de Bretagne de 1993 à 2015 ; au sein de ce conseil scientifique, il a participé à la préparation des Listes rouges et Listes de responsabilité biologique de Bretagne.